



PROCES-VERBAL NO 02/2023 DE LA SEANCE DU CONSEIL

COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

Président : M. Lionel Favre

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. Il salue également M. Michaud, représentant le journal L'Omnibus.

ORDRE DU JOUR :

M. le président : les deux modifications suivantes doivent être apportées à l'ordre du jour :

- MM. Thierry Azzola et Maxime Hourez qui devaient nous présenter les prestations de l'ASPMAD (Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile) Nord vaudois se sont excusés pour ce soir ; le point 3 est donc retiré de l'ordre du jour et cette présentation vous sera faite dans le courant de l'année 2024.
- M. Jean-Pierre Blaser ayant déposé une motion le 30 novembre 2023, un nouveau point 4 « Motion de M. Jean-Pierre Blaser concernant la future déchetterie » est ajouté à l'ordre du jour.

1. Appel
2. Adoption du dernier PV
3. Budget 2024 - Rapport de la commission de gestion
4. Motion de M. Jean-Pierre Blaser concernant la future déchetterie
5. Communications de la municipalité
6. Propositions individuelles.

L'ordre du jour tel que modifié est ainsi accepté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 18

Excusés : 6 : Marion Bourgeois, Lionel Bovay, Jonathan Nicolet, Laurence Nicolet, Richard Nicolet et Thierry Reymond

Absent : 1 : Alexandre Gachet

2. Adoption du dernier PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 01/2023 de la séance du 12 juin 2023. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Budget 2024

M. Denis Guillet, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : nous n'avons pas de précisions à apporter ; vous avez reçu un rapport de la commission complet.

M. le président ouvre la discussion.

M. Charles-Guillaume Nicole : concernant la remarque de la commission de gestion pour le compte 720.351.20 « *Étant donné que les classes fermeront définitivement à la fin de l'année scolaire 2023-2024, l'UAPE à Lignerolle n'a plus raison d'être* », est-ce que nous pouvons déjà dire maintenant que l'UAPE fermera et, de ce fait, ne rien prévoir au budget pour la rentrée 2024 ? 13 nouveaux élèves de Lignerolle commenceront leur scolarité l'année prochaine et, vu la capacité de la future UAPE de Montcherand, nous avons le droit d'émettre des doutes par rapport aux places disponibles pour nos enfants.

M. le Syndic : la municipalité n'a pas fait la réflexion de maintenir cette UAPE à Lignerolle, car si les enfants vont à l'école à Montcherand, nous devons assurer les bus jusqu'à l'UAPE, puisque ce n'est pas l'association intercommunale qui assure les transports entre les structures d'accueil de jour et les collègues. Nous ne voulons pas « faire concurrence » à l'UAPE de Montcherand, comme nous sommes partie prenante en étant membre de l'AJOVAL. Les écoles sont actuellement en grande discussion avec l'AJOVAL pour tout mutualiser. 48 places seront disponibles à l'UAPE de Montcherand et la priorité sera donnée aux enfants enclassés à Montcherand. Pour le moment, nous n'avons pas encore de chiffres, car les inscriptions ne sont pas forcément définitives. Nous comprenons le souci des parents et réfléchissons à d'autres solutions, comme par exemple l'école continue.

M. Charles-Guillaume Nicole : il y aura de toute façon des bus qui remontent à Lignerolle à midi pour les enfants qui ne vont pas à l'UAPE à Montcherand et qui rentrent manger à la maison. A mon avis, le transport n'est pas un souci. Aujourd'hui, des enfants viennent à l'UAPE en bus.

M. le Syndic : nous ne pouvons pas utiliser les transports publics pour les élèves jusqu'en 4P qui sont obligatoirement conduits avec un petit bus. La directrice actuelle de l'UAPE va partir à la retraite et il faudrait donc refaire des contrats avec des nouvelles personnes, ce qui n'est pas si simple. L'ASIOR, l'AJOVAL et la municipalité pensent à ces places d'accueil.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant le budget 2024, est accepté avec les résultats suivants :

- 17 oui - 0 non - 1 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

M. le Syndic : je crois que c'est l'une des premières fois que nous vous présentons un budget autant déficitaire, qui s'explique avec l'entretien important de la Route de L'Abergement, et nous vous remercions de nous faire confiance pour l'année 2024.

4. Motion de M. Jean-Pierre Blaser concernant la future déchetterie

M. le président : en introduction, je vais vous lire le mail de M. Jean-Pierre Blaser, reçu le 30 novembre 2023 : « *Monsieur le président, Suite à mon mail du 31 octobre adressé à la municipalité, dont vous recevez une copie en pièce jointe, je vous prie de bien vouloir en donner lecture au conseil après adoption du dernier PV et souhaiterais de voir figurer cette demande d'étude par une motion dans le chapitre des propositions individuelles. Avec ma parfaite considération et mes cordiales salutations. Jean-Pierre Blaser* ».

M. Jean-Pierre Blaser : j'ai appris que l'entreprise Neri vacille et que son hangar est à vendre. Je me suis donc permis d'avoir une réflexion à ce sujet et j'ai transmis un mail à la municipalité en date du 31 octobre, dont je vais vous donner lecture : *« Bonjour à tous, Concernant la future déchetterie envisagée, je me demande s'il ne serait pas judicieux d'acheter le hangar Neri qui est en vente pour y installer la nouvelle déchetterie. Avantages : proximité, local abrité, alimenté en électricité, possibilité d'entreposer plusieurs bennes, déneigement simplifié,... et surtout financier. D'après mon souvenir, aucun prix pour l'installation complète de la déchetterie prévue n'a été articulé à ce jour et qui s'avérera très certainement conséquent. Je pense que la commune pourrait avoir un droit de préemption sur ce bien et vous demande donc d'étudier cette nouvelle possibilité dans l'intérêt de la population. Avec mes respectueuses salutations ».*

Je voudrais encore préciser que c'est une opportunité à saisir, que l'emplacement est bien, à côté du Battoir, que la surface de la parcelle est grande, qu'il y aurait la possibilité de relouer des locaux communaux pour tout installer dans la déchetterie. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. le président remercie M. Jean-Pierre Blaser et ouvre la discussion.

M. Frédéric Nicod : nous avons bien pris connaissance du mail de Jean-Pierre et avons étudié la question. Lorsque nous avons démarré le projet d'une nouvelle déchetterie, le dépôt de l'entreprise Neri n'était pas à vendre. Indépendamment de cela, nous ne cachons pas que le choix du site initialement retenu était lié, d'une part, à sa disponibilité, mais aussi à une volonté d'éloigner la déchetterie du village, afin d'éviter les nuisances qui y sont liées. De plus, la possibilité de créer un site pratique, adapté à nos besoins et permettant le chargement facilité des bennes par des poids lourds, nous paraît une raison importante de construire une nouvelle structure. En utilisant le bâtiment proposé, nous déplaçons simplement la déchetterie dans un autre bâtiment, mais avec le même concept qu'au Battoir. Des transformations importantes seraient nécessaires pour pouvoir venir déposer, avec un poids lourd, des bennes dans le bâtiment. Le prix d'achat de la parcelle de l'entreprise Neri est de CHF 650'000 contre CHF 461'000 pour celle à côté de la scierie, ce qui fait une différence de CHF 189'000, mais sans le bâtiment bien entendu. Il faut savoir que nous avons déjà engagé CHF 37'500 pour le crédit d'étude, accordé par le conseil. De plus, nous devrions verser une dédite pour le non-achat de la parcelle vers la scierie, qui se monterait à environ CHF 40'000. Enfin, concernant l'aménagement du territoire, comme vous le savez, le PACOM est à l'enquête ces jours et, dans ce cadre-là, un des buts est que les bâtiments de la zone village soient plutôt destinés à l'habitation. Le PACOM actuellement déposé prévoit une zone d'utilité publique pour la parcelle de la future déchetterie vers la scierie, ce qui signifie qu'il faudrait, une fois le PACOM approuvé, remettre à l'enquête pour un changement d'affectation de la zone, car un propriétaire privé ne pourrait rien faire sur une zone d'utilité publique. Si cette motion est acceptée, nous devons déposer un préavis pour un crédit d'étude concernant les transformations du bâtiment sur la parcelle de l'entreprise Neri et je pense que cette étude coûterait entre CHF 20'000 et 30'000.

M. le Syndic : voici quelques dates pour vous dire où en est le projet de la future déchetterie vers la scierie : le 5 décembre 2022, le conseil a accepté la demande de crédit pour financer l'acquisition des parcelles no 482 C+E, le 12 janvier 2023, nous avons signé l'acte de promesse de vente et d'achat avec le propriétaire et, le 21 août 2023, le permis de construire pour l'accès à la parcelle C a été délivré. Les services de l'État ont validé le fait de faire une déchetterie là-bas et le PACOM prévoit que la parcelle C pour la construction de la déchetterie soit en zone d'utilité publique et que la parcelle E, pour l'accès, soit maintenue en zone artisanale. C'est important que cette zone soit maintenue en zone artisanale, car des petites entreprises pourraient peut-être venir s'y installer.

M. Serge Aellen : serait-il possible d'avoir un tableau avec les différents chiffres pour les deux possibilités, afin de pouvoir faire une comparaison ?

M. le Syndic : non, nous ne pouvons pas le faire ce soir, car nous n'avons pas le montant précis pour un nouveau crédit d'étude. Comme expliqué tout à l'heure, si cette motion est acceptée, nous devons recommencer toute la procédure. Je voudrais encore apporter un point : certains citoyens m'ont demandé si c'était possible que le bâtiment de l'entreprise Neri soit obligatoirement transformé en habitation, afin d'éviter les nuisances sonores d'une éventuelle nouvelle entreprise.

M. Serge Aellen : il s'agit surtout des finances communales. Est-ce qu'on sait si des entreprises sont intéressées à venir sur les parcelles vers la scierie ?

M. le Syndic : pour le moment, nous ne savons pas ; c'est le propriétaire qui s'en occupe, la commune a acheté uniquement les deux parcelles pour la future déchetterie.

Mme Amélie Hautier : est-ce que vous avez approché les communes avoisinantes, comme L'Abergement, La Russille, Les Clées, pour faire une déchetterie intercommunale ?

M. le Syndic : une commune nous a approchés. La municipalité veut rester maître de son projet, mais, par contre, nous pourrions accepter d'autres communes à la fin du projet. Créer une association intercommunale et avoir des discussions avec les autres communes prendraient trop de temps. La porte n'est pas fermée, mais nous avons préféré gérer notre projet nous-mêmes et nous pourrions, par la suite, accepter d'autres communes en faisant une convention, comme cela se fait à L'Abergement où Serge et Les Clées ont accès à la déchetterie.

M. Gianluca Abruzzi : avez-vous une estimation des coûts de construction du bâtiment et des équipements nécessaires pour la future déchetterie à côté de la scierie ?

M. le Syndic : non, malheureusement pas encore. Nous avons pris exemple sur la déchetterie à Champagne et nous sommes allés la visiter. Elle a un toit solaire tout simple et un quai en béton pour travailler au maximum avec des grosses bennes et, ainsi, économiser les transports. La commune de Champagne a démarré le projet seule et, actuellement, la déchetterie est également utilisée par quatre autres communes. Les citoyens ont une carte et peuvent se rendre à la déchetterie, qui est surveillée par caméra, à n'importe quelle heure, 7 jours sur 7. L'idée n'est peut-être pas de faire cela à Lignerolle, mais en tout cas d'élargir les horaires. Le concept de sortir du village permettrait d'offrir une ouverture et une possibilité d'accès plus faciles.

Mme Amélie Hautier : à Champagne, quatre autres communes viennent par convention ?

M. le Syndic : je ne sais pas exactement comment ils sont organisés, mais ils ont de toute façon des arrangements avec les autres communes.

M. Serge Aellen : est-ce que vous avez sondé le nombre de communes qui pourrait éventuellement venir chez nous ?

M. le Syndic : non, nous n'avons pas fait de sondage. Nous comptons 1000 habitants dans notre projet et nous pourrions ensuite, si nécessaire, jongler dans l'exploitation en vidant les bennes plus souvent.

M. Jean-Pierre Blaser : je trouvais agréable de pouvoir entrer dans la déchetterie, faire son tri à l'abri du vent et au sec et ressortir de l'autre côté. Le deuxième point est que nous n'avons aucun prix global pour la déchetterie vers la scierie, ni pour l'entretien de la Route de L'Abergement et j'ai peur pour les finances communales ; le point d'impôt est déjà pas mal élevé. Tout ceci demande réflexion.

M. le Syndic : vous avez accepté un crédit pour une étude et, comme elle est en cours, nous attendons le rapport final pour pouvoir vous donner un prix. Si vous voulez que nous fassions une deuxième étude en parallèle, cela va bien sûr également coûter. La municipalité n'est donc pas favorable à cette motion. Pour la Route de L'Abergement, comme il s'agit d'entretien, le montant est prévu dans le budget.

La parole n'est plus demandée et la motion de M. Jean-Pierre Blaser concernant la future déchetterie est refusée avec les résultats suivants :

- 2 oui - 11 non - 5 abstentions.

M. le président : cette motion n'aura donc pas de suite, nous gardons le projet d'une déchetterie à côté de la scierie et attendons la suite.

5. Communications de la municipalité

M. le Syndic donne la parole à chaque municipal·e présent·e.

M. Pierre Dumartheray : je voudrais vous parler de la Source Mercier. Ce soir, à 19h50, elle donnait 1'724 litres/minute, ce qui est énorme, mais normal pour la saison. Vous avez pu voir sur le site de la commune ou au pilier public que le comité directeur de la Source Mercier a édité, durant les travaux, un bulletin d'informations. Les travaux de fouilles et la pose des tuyaux sur la commune de Lignerolle sont à 90% terminés, nous sommes à environ 300 mètres du nouveau réservoir qui pourra être normalement mis en service l'automne prochain. Dans le courant de la semaine prochaine, il y aura un basculement et, de ce fait, le village sera entièrement alimenté par la Source Mercier. Nous sommes très contents de l'avancement des travaux. Je suis à disposition si vous avez des questions.

Mme Marilyn Lambert : on a souvent des petits soucis d'eau avec la Source Mercier ; pendant quatre jours, l'eau était blanche et pétillante et avait un drôle de goût, mais c'est mieux depuis aujourd'hui.

M. Syndic : nous avons eu une fuite d'eau et nous avons dû couper l'eau ; au moment où nous remettons l'eau, elle a beaucoup de pression, elle se réoxygène et devient blanche, c'est de la turbulence, c'est tout. Quant au goût, c'est peut-être parce qu'il y a eu un peu plus de calcaire qui s'est décollé.

M. Frédéric Nicod :

- Concernant les forêts, je vais répondre à la question de M. Jean-Pierre Blaser à propos de la coupe de La Bessonnaz. Je me suis renseigné auprès du garde-forestier qui n'a pas pu me répondre précisément pour cette coupe-là, car c'est son prédécesseur qui s'en était occupé. Dans l'ensemble, ils laissent des arbres secs pour deux raisons. Premièrement, il y a les arbres-habitats qui ne peuvent pas être coupés, sauf cas exceptionnel (exemple : au Chemin En Ny, deux vieux arbres complètement secs dépassant tous les autres sont gardés). Deuxièmement, si les bois ne présentent pas de danger et ne sont pas bostrychés, les arbres sont laissés sur pied pour des motifs écologiques. C'est la nouvelle façon de procéder.
- Cette année, nous avons eu beaucoup de soucis de bostryches et de sécheresse et il y a beaucoup d'arbres secs. Entre 10 et 20% des coupes étaient des coupes normales ; pour le reste, il s'agissait de coupes d'urgence pour éviter la propagation des bostryches et également sécuriser, notamment en-dessus de la Route de La Bessonnaz. Le bois des coupes d'urgence n'étant pas bien valorisé et les prix ayant fortement chuté depuis le deuxième trimestre de cette année, le budget 2024 est plus pessimiste.

Mme Eliane In-Albon et M. Alix Michel n'ont pas de communication.

M. le Syndic :

- Nous avons eu des remarques concernant le déneigement ces derniers jours. Ce soir et demain matin, ce sera un peu compliqué, car nous avons reçu une convocation pour l'expertise du tracteur ; l'employé communal fait au mieux et fera encore le maximum ce soir, car le tracteur doit être à Baulmes demain matin à 8h.
- Vous avez certainement entendu les cloches sonner aujourd'hui : c'était pour annoncer l'assermentation de notre conseiller national, M. Jacques Nicolet.

- Nous pouvons vous donner les dates prévues pour les séances du conseil communal de l'année prochaine, soit les 15 avril, 17 juin, 7 octobre et 9 décembre 2024. Ces dates seront mises sur le site de la commune.

6. Propositions individuelles

M. Serge Aellen : en octobre 2022, nous avons parlé du Chemin Clos Soleil et de l'éventualité qu'il soit repris par la commune. La municipalité devait alors envoyer un courrier aux propriétaires, est-ce que cela a été fait ?

M. le Syndic : nous devons recommencer le processus entrepris à l'époque et avoir une signature de tous les propriétaires ; nous allons reprendre ce dossier.

M. Charles-Guillaume Nicole : nous avons eu une séance de l'AIMS à fin novembre concernant le budget 2024. En raison des investissements importants pour les travaux du réservoir, le prix de l'eau va augmenter, ce qui est justifié. Il faut noter que l'AIMS ne peut pas faire de bénéfices. Concernant le bulletin d'informations sur l'avancement des travaux, ce serait bien de demander à M. Joël Petermann de mettre également quelques photos sur le site.

M. Pierre Dumartheray : je vais regarder avec lui.

Mme Amélie Hautier : en tant que présidente de la commission pour les places de jeux, je me permets de prendre la parole pour faire un état des lieux du projet. Reconnaissons depuis le début, ou du moins, depuis que je suis membre du conseil communal.

- 4 octobre 2021 : première fois que je demande à la municipalité si la place de jeux pourrait être refaite. M. Alix Michel répond que le terrain de foot va être refait au printemps 2022. Je précise que je parle des jeux. Il répond « *qu'il ne faudrait pas qu'une nouvelle installation empiète sur le terrain de foot* ».
- 6 décembre 2021 : M. Yvan Bourgeois relaie à la municipalité une demande d'achat de rampe de skatepark de la part des jeunes du village. M. le Syndic répond que « *cette demande pourrait faire partie du projet de la place de jeux. Nous allons réfléchir et un projet vous sera présenté* ».
- 13 juin 2022 : je demande à la municipalité où en est le projet de place de jeux. M. Alix Michel me répond « *que lorsque l'entretien du terrain de foot aura été fait par l'entreprise Blaser cet été (2022), nous allons lui demander un devis pour le réaménagement de cette place* ».
- 10 octobre 2022 : lors des communications de la municipalité, M. Alix Michel nous dit qu'un projet est en cours, qu'il a demandé une offre à l'entreprise Kompan. Après discussion entre la municipalité et le conseil communal, il est décidé de créer une commission pour les places de jeux... Un an après la première interpellation.
- 5 décembre 2022 : la commission vient avec un premier rapport statuant sur le skatepark et l'emplacement des potentielles places de jeux. Elle obtient le feu vert de la municipalité pour demander des offres.
- 12 juin 2023 : la commission pour les places de jeux présente un projet. Elle a demandé une offre de fourniture à l'entreprise Fuchs Thun (entreprise suisse fabriquant des places de jeux en Suisse), puis elle a demandé trois offres comparatives pour la pose à des entreprises paysagères de la région. Le conseil communal accorde un crédit de CHF 110'000 à la municipalité pour la construction de places de jeux. Il n'y a plus qu'à appeler le paysagiste !
- 16 novembre 2023 : la municipalité convoque la commission pour les places de jeux pour que l'entreprise Kompan (rappelez-vous, il s'agit de celle qui a fait un devis pour M. Alix Michel en automne 2022) nous présente son offre. Après discussion, il est décidé que l'entreprise Kompan (qui fabrique en Allemagne) doit faire une contre-proposition comparable à celle de l'entreprise Fuchs Thun (offre validée par le conseil communal).
- 4 décembre 2023 : nous attendons une nouvelle offre.

Merci pour votre attention.

M. Alix Michel : l'entreprise Kompan attend les données pour faire son étude comparative.

Mme Amélie Hautier : ils les ont reçues.

Mme Marilyn Lambert : où en est l'installation des abris-bus ?

M. Alix Michel : nous avons proposé un projet au canton et ils nous ont répondu que ce n'était pas recommandé de poser des abris-bus tels que présentés entre l'église et le château. Nous avons donc demandé une offre à une autre entreprise, qui nous a été conseillée par le canton, pour une construction en bois et en métal, mais cela coûte cher ; nous cherchons donc une autre solution.

M. Charles-Guillaume Nicole : c'est important de faire ces abris-bus, car ces jours, avec la pluie, les enfants attendent sous le porche de l'école, puis courent lorsque le bus arrive. Peu importe le prix, il faut réagir et éviter un accident.

M. Alix Michel : je suis d'accord, nous essayons de faire au mieux.

Mme Astrid Goël : ces derniers jours, le chemin pour monter chez nous n'a pas été déneigé ; est-ce que M. Frédéric Poget s'occupe encore du déneigement à l'extérieur du village ?

M. Alix Michel : oui, le mandat est toujours actif.

M. Charles-Guillaume Nicole : cette année, deux séances du conseil ont été annulées et je trouve que c'est dommage. En général, quatre séances par année sont prévues et c'est important de les garder, afin de pouvoir avoir un suivi des affaires en cours. Je sais que le conseil communal peut réagir et demander de les maintenir.

M. le président : le bureau prend note de ta remarque.

M. le Syndic : la municipalité transmet, au président du conseil, les points qu'elle voudrait faire figurer à l'ordre du jour ; si elle n'a pas de point à transmettre, elle l'en informe et le conseil peut alors maintenir la séance et inviter la municipalité.

M. le président :

- Concernant les prochaines manifestations dans le village, nous avons les Fenêtres de l'Avent avec le programme sur le site, une exposition avec plus de 7000 Pères Noël à la Moutonnerie et, le 21 décembre, la Fête de Noël à l'église, dès 18h30.
- Lors de la dernière séance du conseil, il avait été mentionné que nous n'oublierons pas notre ancien président. Cher Yvan, en janvier 2013, tu es devenu président du conseil communal, donc premier citoyen de notre commune. J'ai essayé de trouver quelques anecdotes sur ces 10 années passées à la tête du bureau de ce conseil, mais à part des éloges, pas d'anecdotes "croustillantes" si j'ose dire... 10 ans ça peut être long, mais quand tout se déroule bien, le temps passe vite, et c'est l'impression que nous partageons. 10 belles années avec une tenue parfaite des conseils, dans la bienveillance et la bonne humeur, et avec une recherche constante de dialogue constructif. Au nom du conseil et de la municipalité, Yvan, merci pour ton investissement auprès de notre commune, auprès des citoyens que nous sommes. Nous sommes heureux de te compter encore au sein de ce conseil, et n'hésite pas à me glisser quelques astuces ! Tout de bon pour toi et ta famille et meilleurs vœux pour cette fin d'année. Un cadeau est remis à M. Yvan Bourgeois qui remercie le conseil et la municipalité.
- Merci à chacun et chacune pour votre engagement dans notre commune ; je profite d'ores et déjà de vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes Fêtes de fin d'année. Après la séance, une verrée vous sera offerte.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 21h05.

Le président : 
Lionel Favre

 La secrétaire : 
Béatrice Petermann

